

AEFEK

**Réimpression de l'article de G. VIDY : " La communauté indienne en Indochine "**

*in* : *Sud-Est*, Paris, novembre 1949, n°6 : 1-8.



- **Note introductive** ..... 2
- **Accès direct à l'article** .....12

## [ Note introductive]

Dans l'ouvrage collectif de K. S. Sandhu & A. Mani (éds), *Indian Communities in Southeast Asia* (1993), guide par excellence de 983 pages sur les communautés indiennes installées en Asie du Sud-Est pour la période contemporaine, le chapitre consacré à l'Indochine (Cambodge, Vietnam et Laos) : « Indians in Indochina », est limité à 12 pages ! A l'opposé, la péninsule malaise, par la multiplicité des articles qui s'y réfèrent, apparaît comme le grand point de fixation de la diaspora indienne dans la région.

Un constat qui reflète à sa manière la distorsion induite par le rôle prépondérant des politiques coloniales dans l'expansion des communautés indiennes.

### 1. Le cadre colonial et l'expansion des communautés indiennes en Asie du Sud-Est .

A partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les puissances coloniales impliquées en Asie du Sud-Est (principalement l'Angleterre, la France et les Pays-Bas) réorganisent et régulent le commerce régional à leurs profits. Par contrecoup, le fait colonial – relayé par le progrès des transports - favorise le mouvement migratoire des Indiens aussi bien par le besoin en main d'œuvre que par les opportunités commerciales offertes par l'économie capitaliste coloniale:

1. Ainsi, le développement de vastes cultures à vocation commerciale - plantation d'hévéas, de thés, de palmiers à huile en Malaisie britannique, plantations de tabacs au nord de Sumatra -, favorise une arrivée massive de la main-d'œuvre agricole indienne... et « bon marché » (les fameux *coolies* = "salaire" en langue tamoule)<sup>1</sup>. La Birmanie, une province de l'empire des Indes anglaises, voit ses centres urbains dominés administrativement et économiquement par les sujets Indiens (280.000 Indiens à Rangoon en 1941).
2. Quant aux réseaux marchands indiens, ils s'adaptent à leur nouvel environnement économique et logistique (mobilité accrue des facteurs de travail et du capital), et perpétuent ainsi leur longue tradition commerciale dynamique dans les différents centres urbains sud-asiatiques, de Rangoon à Manille. Citons les firmes *sindhis* qui s'implantent à Saigon, à Batavia, en passant par Yokohama et Panama, sans parler de la position économique prépondérante en Birmanie de la caste marchande des *Chettiars* (originaire du Tamil Nadu), et dont la présence est aussi soulignée en Cochinchine.

### 2. En Indochine française.

Pour ce qui est justement du cas indochinois, par comparaison avec la Fédération de Malaisie, les Indes néerlandaises ou même le Siam (estimation à 20.000 individus en 1921), la présence indienne demeure très limitée. Les annuaires statistiques de l'administration coloniale estiment leur nombre à 4.000 en 1921 et à 6.000 en 1936. Ils soulignent également que l'essentiel de l'immigration indienne en Indochine se situe dans l'entre-deux-guerres<sup>2</sup>.

De fait, ne s'inscrivant pas dans un quelconque plan de recrutement massif d'une main d'œuvre

---

<sup>1</sup> A partir de 1862, l'émigration de la main-d'œuvre agricole est réglementée par l'administration coloniale de l'Inde britannique : contrat de cinq ans, renouvelable une fois. Conséquence, en s'appuyant sur une périodisation plus large, entre 1786 et 1957, la Malaisie a enregistré l'entrée de 4,2 millions d'individus et la sortie de 3 millions d'individus. Cf. K. S. Sandhu & A. Mani (éds) [1993].

<sup>2</sup> Après la seconde guerre mondiale, la population indienne est moitié moins que celle de 1936 soit environ 3000 personnes (cf. VIDY, 1949). L'indépendance de l'Inde et du Pakistan et l'instabilité croissante de la colonie française face aux mouvements nationalistes locaux favorisent ce reflux. Ce chiffre ne variera guère jusqu'en 1975.

extérieure (les « coolies annamites et chinois » remplissant ce rôle dans l'économie locale)<sup>3</sup>, cette présence indienne se caractérise :

- 1°. sur le plan socioprofessionnel, par la prédominance de commerçants et de petits employés ;
- 2°. par une localisation dans des agglomérations, et plus particulièrement à Phnom-Penh et à Saigon-Cholon ;
- 3°. par une population originaire principalement de la région du Tamil Nadu (région sud-est du Deccan et parlant le tamoul), et comprenant deux territoires des Etablissements français dans l'Inde : Pondichéry et Karikal. Les autres Indiens venant des provinces du Nord-ouest des Indes britanniques (gujratis, sindhis et penjabis ) ;
- 4°. enfin, par un clivage religieux entre chrétiens, hindous, musulmans et sikhs.



**Photo1. Cochers Sikhs chez des colons**  
(photo extraite des *Archives de l'Indochine*, Editions Michèle Trinckvel, 1995)

Pour plus de détails sur les groupes ethnolinguistiques et religieux avec leurs types d'activité socioprofessionnelle, on pourra se reporter au tableau *in infra*.

#### **Projecteur sur les Indiens musulmans.**

Arrêtons nous sur le cas des « Indiens musulmans ». Bien que les chiffres officiels fassent défauts, mais s'appuyant sur les enquêtes de Marcel Ner<sup>4</sup> effectuées en 1937 auprès des congrégations indiennes musulmanes<sup>5</sup>, on peut avancer des données chiffrées plus détaillées - et que nous agrémenterons pour notre part en quelques remarques qualitatives -.

<sup>3</sup> Signalons pour anecdote une demande la *Société des Plantations des Terres rouges* (caoutchouc) adressée en mai 1949 au Haut Commissaire de France pour l'Indochine pour recruter des travailleurs tamouls dans le but de palier une main d'œuvre locale déficiente. Une demande qui n'aura cependant aucune suite. [ Ministère des Affaires étrangères (MAE) : *Asie-Océanie, 1944-1955*, Inde, carton 109].

<sup>4</sup> Enquêtes effectuées dans le cadre d'une vaste étude sur l'Islam indochinois / Marcel Ner : « Les musulmans de l'Indochine française », *BEFEO*, 1941, t. XLI : 151-203.

<sup>5</sup> A la lecture de textes officiels de l'administration coloniale du début du XX<sup>e</sup> siècle, on s'étonnera de la classification des congrégations indiennes sous deux étiquettes socio-religieuses bien distinctes : l'une musulmane et l'autre... bouddhique ! Une classification reprise telle quelle dans divers travaux scientifiques de l'époque.

Il apparaît ainsi :

1. que la majorité des Indiens musulmans proviennent de la région du Tamil Nadu sous domination anglaise (Koothanallur, Madras et Mayavaram). M. Ner estime leur nombre à un millier ; on les retrouve pour l'essentiel en Cochinchine, et plus particulièrement à Saigon. Ils ont le statut de « sujets britanniques » ;
2. que les musulmans de l'Inde française, pour la plupart d'origine tamoule également, sont au nombre de deux cents environ. Provenant en majorité de la localité de Karikal, on les localise surtout à Hanoi et à Phnom Penh. Seul un petit nombre de personnes ont opté pour le statut de « Indiens renonçants » ; et donc devenir « citoyens français ». La plupart ont gardé le statut de « sujets français » pour ne pas être soumis au droit civil français<sup>6</sup>, et se maintenir ainsi sous la juridiction du droit coutumier musulman<sup>7</sup> ;
3. que les *Pathans*<sup>8</sup> sont au nombre de deux cent cinquante personnes environ. On les rencontre dans plusieurs villes cambodgiennes (comme bouchers) et à Saigon (dans le gardiennage) ;
4. qu'enfin, les moins nombreux – mais pas les moins fortunés -, signalons quelques dizaines de Gujratis chiites de la région de Surat, et qui ont installé leurs commerces à Phnom Penh<sup>9</sup> et à Saigon. Bien évidemment, les deux derniers sous-groupes ont le statut de « sujets britanniques ».



Photo 2. Mosquée principale de l'ancien Saigon, rue Dong Du (ex. rue de l'Amiral Dupré). 2002. © Natasha Pairaudeau.

Cette composante indienne caractérise l'essentiel de l'Islam urbain indochinois<sup>10</sup> et le nombre de devantures ayant pour enseigne *Sou Abdoullah, Hassenaly & Co...* souligne la part prépondérante

<sup>6</sup> Inversement, signalons le cas des tamouls christianisés de la région de Pondichéry, et que l'on retrouve dans différents services de l'administration coloniale française (douanes, services administratifs, surveillance pénitentiaire). Sur la base du décret du 21 septembre 1881 concernant les « Indiens renonçants », ils ont généralement opté pour la nationalité française et ne sont donc pas comptabilisés dans les statistiques sous la catégorie : « Malabars » ou « Indiens ». D'après nos propres recherches, nous estimons leur nombre à un demi-millier pour la période de l'entre-deux-guerres.

<sup>7</sup> Un reliquat de ce droit juridique dicéphale reste de nos jours en vigueur à Mayotte, collectivité territoriale de la République française.

<sup>8</sup> Les Pachtounes (ou Pathans en ourdou) vivent dans la région à cheval entre le Pakistan et l'Afghanistan actuels.

<sup>9</sup> Donnons l'exemple de Machhwa Tayebhai, riche commerçant de Phnom-Penh et propriétaire du magasin « Au petit Paris ». Pour anecdote, un des hauts responsables politiques du Cambodge post-colonial Son Sann y a travaillé un temps comme fondé de pouvoir (jusqu'en 1945) et s'est marié avec la fille du propriétaire gujrati.

<sup>10</sup> Auquel s'y ajoute quelques centaines de coreligionnaires du Maghreb (troupes coloniales), des *Malayous* (Malais émigrés de la Malaisie britannique et exerçant de petits métiers – palefreniers, marchands ambulants -), et quelques résidents *Hadrami* (protectorat anglais d'Aden). Quant à l'Islam local, représenté par la communauté chame d'environ 100.000 âmes, il se répartit essentiellement sur les affluents et les défluent du Mékong, en zone périurbaine et rurale.

du négoce dans leur activité socioprofessionnelle : import-export, marchands de tissus, bijoutiers. Symbole de leur intégration à l'économie urbaine coloniale, on notera le financement des grandes mosquées de Saigon et de Hanoi, de style architectural du Sud de l'Inde, par les fonds de riches commerçants (*Photo 2*). *Idem* au Cambodge pour la plupart des mosquées en maçonnerie de la période coloniale et par-delà.

**Tableau. - Les différentes composantes de la communauté indienne en Indochine française.**

Groupe ethnolinguistique		Religion	Profil socioprofessionnel
Tamoul		Hindoue	Transactions financières (prêteurs d'argent - Les <i>Chettiars</i> - ) ; petits commerçants (marchands de tissus, laitiers).
		Musulmane (obédience sunnite et des écoles juridiques Hanafite et Shāfi' ite)	Gros et petits commerçants (import-export, marchands de tissus, bijoutiers) et employés à leurs services ; petites négoce (fermiers de marché, changeurs de monnaie).
		Chrétienne	Employés dans diverses fonctions de l'appareil colonial.
<b>B</b> <b>O</b> <b>M</b> <b>B</b> <b>A</b> <b>Y</b> <b>S</b> <sup>11</sup>	Gujrati	Musulmane (Chiites ismaélien de la communauté bohrā)	Gros commerçants (import-export, marchands de tissus) et employés à leurs services.
	Sindhi	Hindoue	Gros commerçants (import-export, articles de bazar) et employés à leurs services.
Pathan		Musulmane (obédience sunnite et de l'école juridique Hanafite)	Petits commerçants (étals de bouchers à Battambang, laitiers) et employés de gardiennage.
Penjabi		Sikh	Employés de gardiennage, cochers.

Ceci dit, parmi les personnages d'origine indienne présents dans le paysage urbain indochinois, outre le marchand de tissus musulman en négociation avec les mondaines de la Colonie ou l'employé chrétien pondichérien de l'administration coloniale, il y a une figure qui suscite controverse et fixation : le prêteur d'argent hindou nommé communément « chetty » ou « chettiar ». Il est la figure dominante de « l'Indien » en Indochine.

<sup>11</sup> Durant la domination anglaise, l'Etat de Bombay comprenait le Gujrat et le Sind (jusqu'en 1937). En Asie du Sud-est, les commerçants indiens de cet ensemble géographique sont appelés les « Bombays » ou « orang Bombays ».

Lisons à ce propos le témoignage de cet ingénieur français de passage à Phnom-Penh en 1898 :

« Ces banquiers fin de siècle prêtent leur argent à 3% par mois, à la condition de prélever les intérêts sur le prêt, qui sera garantie par deux personnes reconnues solvables. Les chettys – c'est sous ce vocable qu'on désigne ces honnêtes prêteurs à la petite semaine – sont une véritable plaie pour nos possessions indo-chinoises. »<sup>12</sup>

### 3. La figure dominante de « l'Indien » en Indochine : le Chettiar.

Partant de ce préjugé défavorable qui a cours dans la littérature coloniale, le rôle de fournisseur de crédit des Chettiars mérite cependant d'être recadré dans une perspective socio-économique plus large :

1. Quoiqu'on en dise sur leurs méthodes et les taux d'intérêt pratiqués (qui ne sont pas plus excessifs que ceux des prêteurs chinois)<sup>13</sup>, leurs activités ne sont pas en infraction avec les règlements économiques de la Colonie. Faut-il le rappeler, les Chettiars sont investis du pouvoir de poursuivre leurs débiteurs devant les tribunaux et de faire saisir leurs biens. D'autant que :

« Certains experts financiers et maîtres du barreau s'accordent à reconnaître aux Chettiars un sens inné des affaires bancaires et une connaissance assez profonde de la procédure civile par routine. »<sup>14</sup>

2. Ce système d'usure « officialisé » renvoie à l'incapacité chronique des Pouvoirs Publics à répondre au besoin de crédit personnalisé. Face à une nécessité de la vie quotidienne (mariage, fête religieuse, paiement de l'impôt, achat de semences...), l'emprunteur se tourne vers le prêteur d'argent chinois, vietnamien ou indien pour se procurer la somme d'agent nécessaire avec un minimum de garanties et de formalités; en contrepartie, la rançon de cette facilité et des risques qui en découlent, c'est l'usure. Pour l'administration coloniale, c'est « à la limite un mal jugé inévitable »<sup>15</sup>.

Pourtant, si par le biais de la presse ou des récits de voyage de l'époque, autant le personnage du chettiar est « médiatique » et suscite des commentaires passionnels autant ses activités économiques demeurent mal connues, et ce jusqu'à nos jours. Aucune étude sur les réseaux chettiars en Indochine n'a été entreprise.

En élargissant notre recherche, particulièrement en nous référant aux travaux qui leur sont consacrés sur d'autres aires sud-asiatiques, on peut cependant dresser le portrait de ce groupe dans les grandes lignes :

Ainsi, le terme « chettiar » ou « chetty » est présent dans l'appellation de toute une série de castes de l'Inde du Sud (des pays telugu et tamoul)<sup>16</sup>, et dont l'activité essentielle est tournée vers le négoce et le commerce de l'argent. Parmi ces différentes castes, il en existe une dont le dynamisme économique a débordé par-delà les frontières régionales du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle : les *Nattukottai Chettiar*. Partant leur région d'origine, située au sud de Madras et communément appelée « Chettinad », ils vont étendre leurs réseaux économiques au fur et à mesure de l'expansion coloniale, principalement britannique, dans l'Océan indien (Afrique du Sud, Maurice, Ceylan, Birmanie, Malaisie).

Au point qu'ils émergent comme un acteur asiatique qui compte dans l'économie capitaliste coloniale. L'anthropologue David Rudner qui a consacré une étude sur le liant de la parenté dans leur mode de fonctionnement économique résume ainsi cet état de fait :

<sup>12</sup> M. J. Agostini, « Pnom-Penh (voyage au Cambodge) », *Le Tour du Monde*, t. IV, n° 25, 18 juin 1898 : 296.

<sup>13</sup> Charles Robequain, souligne le cas cochinchinois où les taux d'intérêt sont maintenus entre 30 à 40% l'an durant toute la période coloniale. *L'évolution économique de l'Indochine française*, Paul Hartmann Editeur, 1939 : 191.

<sup>14</sup> G. Vidy [1949] : 13. [On reprendra ici la pagination dudit article présenté à la suite de notre note introductive]

<sup>15</sup> Pierre Brocheux [1972] : 452.

<sup>16</sup> « There are between 50 and 100 castes in South India who take the name Chetti or Chettiar ». [D. Rudner, 1989, note 6].

« *They were the major sources of finance for myriad agrarian transactions between Burma, Ceylan, Malaya, and the Madras Presidency. They dominated the role of mercantile intermediary between foreign British rulers and local populations by monopolizing important components of the credit, banking and agrarian systems of Southeast Asia. And they remitted huge amounts of capital from Southeast Asia back to their South Indian homeland for industrial investment and large-scale philanthropy.* »<sup>17</sup>

Ce sont ces mêmes *Nattukottai Chettiar* que l'on retrouve en Indochine française. Et, apparemment, leur présence remonte très tôt dans l'histoire de la Colonie puisqu'il est signalé l'existence d'un temple chetty à Saigon dès 1880<sup>18</sup>. Cette indication est d'autant plus précieuse que, outre sa fonction culturelle, un temple chetty fait aussi office de « banque centrale » pour les fidèles-banquiers des environs. Le mécanisme financier peut se présenter ainsi : d'un côté, chaque prêteur d'argent chettiar a pour obligation de reverser un pourcentage de ses revenus au temple; de l'autre côté, une partie des fonds accumulés est redistribuée par le comité du temple sous forme de crédits à taux faibles aux hommes d'affaires de la communauté. Avec, il faut bien le dire, un risque très faible. Quel prêteur d'argent chettiar oserait subir l'opprobre de sa communauté ou pire ne pas respecter un recouvrement de crédit « octroyé » par le dieu Subramanian, fils de Shiva, dont la statue trône sur l'autel de la plupart des temples chetties ?

Quoiqu'il en soit, l'édification d'un temple à Saigon en 1880 souligne leur activité économique bien réelle dans le delta du Mékong dès la deuxième partie du XIX<sup>e</sup>s. Les affaires se portent si bien que dans les décennies suivantes, la cité coloniale abritera deux temples supplémentaires<sup>19</sup>.

Témoin de cette montée en puissance économique, le docteur Jean-Louis Lanessan, futur gouverneur général de l'Indochine (1891-1894) écrivit en 1889 :

« *Prêteurs sur toutes sortes de gages ou sur simples billets, toujours prêts à exploiter les pertes au jeu des colons, fonctionnaires et officiers, et les besoins d'argent des petits commerçants, les chetties sont devenus les véritables maîtres de Saigon. C'est à eux qu'appartiennent la majorité des terrains à bâtir et la presque totalité des immeubles.* »<sup>20</sup>

Un demi-siècle plus tard, Charles Robequain dans son étude sur l'économie de l'Indochine française constate que sur les 36 millions de piastres avancés en crédit par des organismes officiels ou non-officiels, la part des chettiars s'élève au alentour de 10 millions de piastres<sup>21</sup>. De par leur position dans le système des crédits, faut-il s'étonner qu'avec la Grande Dépression des années trente, les chettiars commencent aussi à opérer une mainmise sur les rizières.

« *En 1937, à la suite d'exécutions judiciaires, 22. 000 ha de rizières (rien que dans le Transbassac) sont entre leurs mains.* »<sup>22</sup>

Toute cette richesse accumulée suscite par intermittence quelques poussées de fièvre anti-chettiars dans la Colonie. On peut citer en 1916 un projet - avorté - d'expulsion générale ou cette décision administrative prise en 1936 (en pleine crise économique) de renvoi dans leur pays d'origine de trois Chettiars pour pratiques usuraires; mais « *cette mesure fut presque immédiatement rapportée à la suite des démarches du Gouvernement britannique* »<sup>23</sup>. Sans compter des articles récurrents dans la presse locale contre ce groupe qui, non content d'amener à la ruine ses débiteurs, ne fait nullement profiter la Colonie de leurs bénéfices qu'ils rapatrient dans l'Inde (Cf. *Figure. 1*).

---

<sup>17</sup> D. Rudner [1989] : 424.

<sup>18</sup> V. M. Reddi [1982] : 156.

<sup>19</sup> En Birmanie où leur poids économique est plus important, on atteint le chiffre de 62 temples. [V. M. Reddi, 1982 : 156]

<sup>20</sup> J-L Lanessan, *L'Indochine française*, Paris, Félix Alcan Editeur, 1889 : 502-503.

<sup>21</sup> Charles Robequain [1939] : 198.

<sup>22</sup> Pierre Brocheux [1972] : 452.

<sup>23</sup> G. Vidy [1949] : 13.



**Figure 1. - Les prêteurs d'argent Chettiars n'ont pas bonne presse en Indochine. Par le taux de prêt pratiqué, ils sont littéralement accusés de « vider » leurs clients. (Caricature publiée dans *La Presse Indochinoise*, n° 245, 20-21/09/1929)**

Finalement, après plus d'un demi-siècle de présence, le chapitre des chettiars en Indochine se referme avec le mouvement de décolonisation et la nationalisation progressive des économies locales. Un phénomène similaire que l'on observe avec la fin de la domination coloniale britannique; bien qu'il reste encore quelques succursales chettiars en Malaisie et à Singapour.

Les hommes et les capitaux retournent dans l'Inde indépendante où leur activité traditionnelle de prêteur d'argent est délaissée au profit des investissements dans les banques et la création d'entreprises. On peut ainsi citer l'exemple de quatre grandes banques chettiars qui, dans les années soixante, détiennent  $\frac{1}{4}$  des dépôts bancaires de toute l'Inde du Sud. Et sans rentrer ici dans les détails, on peut aussi signaler la place dans le tissu industriel indien de firmes chettiars (en particulier dans le textile) et qui tiennent parfaitement la comparaison avec les grandes firmes indiennes du Nord, comme celles des Tatas ou des Birlas<sup>24</sup>.

\*

\* \*

Les communautés indiennes en Indochine n'ont suscité que peu d'écrits de contemporains à leur sujet (sans comparaison avec les études et divers travaux sur la communauté chinoise et le « danger » qu'elle pourrait susciter pour le pouvoir français en place). Leur faible nombre dans le paysage socio-urbain indochinois et leur retrait vis-à-vis des affaires publiques n'ont pas éveillé l'intérêt de générations de chercheurs intéressés à la question coloniale en péninsule indochinoise<sup>25</sup>.

De fait, cette lacune, en particulier sur l'activité économique des *Nattukottai Chettiar*, n'est pas sans conséquence sur la qualité des études économiques et sociales de l'Indochine française.

Pour notre part, on peut espérer que la mise en ligne de ce témoignage méconnu sur « la communauté indienne en Indochine », et couplé avec nos propres notes, contribuera à mieux les identifier à défaut de mieux les connaître.

**Nasir ABDOUL-CARIME**

<sup>24</sup> H. D Evers [1987] : 213. Dernière preuve de leur réputation dans les affaires en Inde, l'actuel ministre des Finances de l'Inde, P. Chidambaram, est un *Nattukottai Chettiar*.

<sup>25</sup> Soulignons toutefois, à notre connaissance, une thèse en cours de Natasha Pairaudeau sur la présence tamoule en Cochinchine (SOAS).

## UN RELEVÉ DES COMMERÇANTS INDIENS EN COCHINCHINE Période 1938 / 1939

(sur la base de l'Annuaire de l'Indochine / Document Nasir Abdoul-Carime)

NOMS	ACTIVITÉ	LIEU DE L'ACTIVITÉ
<b>SAIGON / GROS COMMERCE</b>		
ABDOULGAFOUR	Changeur de monnaies	40-42, rue Vannier
ABDOULLAH A.	Marchand de lait	9, rue Catinat
ABDOULRAHIMANE	Marchand de tissus	44, rue Viénot
NIHALCHAND BROTHERS	Marchand de tissus	30-32, rue Viénot
MACHHWA Propriétaire du "AU PETIT PALAIS"	Bazar	66, rue Mac-Mahon
MOHAMED	Bijoutier	105, rue Catinat
J.M. MOHAMED ISMAIL FRERES	Tabacs, cigares, cigarettes et tissus	179, rue Catinat
A.M. IBRAHIM	Bijoutier	110, rue Catinat
DUHDANAMAL / TARACHAUD Directeurs de "POHOOMULL FRERES"	Soieries	138-140, rue d'Espagne
H. J. DELVANI / G. ROCHIRAM Directeurs des "NOUVEAUX MAGASINS J. KIMATRAI & C°"	-id-	22-23, rue Catinat
PACHOOD FRERES & C°	Import	10, boulevard de la Somme
ENA NAVANNA KASSY VISVANADANECHETTIAR	Prêteur d'argent	103, rue Guynemer
KASSICHETTIAR KAROUPPANECHETTIAR	-id-	-id-
KATHEAPPA THEVAR	-id-	146, rue Testard
KOUMARAPPACHETTIAR	-id-	29, rue Ohier

MAYAPPA CHETTY R.N.M.	Banquier	46, rue Ohier
MANICAMECHETTIAR N.M.	Prêteur d'argent	31, rue Ohier
MEYAPPA CHETTY A.O.	Banquier	33, rue Ohier
MEYAPPA CHETTY V. KASSY	-id-	39, rue Ohier
AROUNASSALAMI CHETTIAR	Prêteur d'argent	23, rue Ohier
AROURRASSALAMI CHETTY	-id-	46, rue Ohier
MOUNA SAVONA KAVAMANA ANA LANA MUTHUPOLIAPPA CHETTIAR	Prêteur d'argent	114, rue Pellerin
MOUTTOUVALLIAPPA CHETTIAR V.S.	Prêteur d'argent	31, rue Ohier
PITCHAPPACHETTY	Prêteur d'argent	208, rue Mac-Mahon
RAMANATHANCHETTY	-id-	201, rue Legrand de la Liraye
SI VELLAYANECHETTY	-id-	46, rue Ohier
SOUNA PANA ANA SINA TANA KAROUPPANCHETTY	-id-	31, rue Ohier
TENAPPACHETTY	-id-	116, rue Pellerin
VAIRAVANCHETTY R.M.M.S.T.	-id-	103, rue Guynemer
VENA VIENA RANA NAVANAMOUNA SOUPPAYA CHETTIAR	-id-	-id-
VENGUIDASSALAME	Décortiquerie de riz	Rue de Verdun
<b>SAIGON / PETIT COMMERCE</b>		
J. ABDOULBAKER	Changeur de monnaies	18, rue Jean Eudel
ABDOULGAFOUR	-id-	40 bis, rue Vannier
CHEIK ABDOULCADER	-id-	39, rue Catinat
O. MOUGAMADOU ISSOUP	Changeur de monnaies	20, rue Jean Eudel

MOHAMED SHARIFF	Marchand d'étoffes	45, boulevard Charner
MOUGAMADOU ABOUBAKAR	-id-	?
ABDOURAHAMANE	Marchand de tissus	30, rue Vannier
M.E. HAMID MARECAR	-id-	84, rue Vannier
A. ISMAEL	-id-	60, rue Vannier
M.A. KADAR	-id-	66, rue Vannier
MA ABDOULCARIME	-id-	68, rue Vannier
SAIYADOUCANY	-id-	80, rue Vannier
YA ABOUBASSAH	-id-	72, rue Vannier

## [BIBLIOGRAPHIE]

- Brocheux, Pierre : « Vietnamiens et minorités en Cochinchine », *Modern Asian Studies*, 6, 4, 1972 : 443-457.

- Chanda, Nayan : « Indians in Indochina », dans : K. S. Sandhu & A. Mani (éds), *Indian Communities in Southeast Asia*, Singapore, ISEAS, 1993 : 31-45.

[Cet ouvrage collectif sur ce sujet fait suite à une première compilation parue en 1982 : S. Bahadur (éd), *Indians in Southeast Asia*, New-Delhi, Sterling Publishers Private Ltd et dans laquelle on trouve un article de V. M. Reddi : « Indians in the Indochina states and their problems » : 155-158.]

- Evers, Hans-Dieter : "Chettiar moneylenders in Southeast Asia » , dans J. Aubin & D. Lombard (éds), *Marchands et hommes d'affaires asiatiques*, Paris, Editions de l'EHESS, 1987 : 199-219.

- More, J. B. P. : « Pathan and Tamil Muslim Migrants in French Indochina », *Journal of Social Sciences and Humanities*, vol. 1, n° 1-2, 2000 : 113-128.

[Multipliant les références à M. Ner lorsqu'il aborde le terrain indochinois, l'intérêt de l'article réside principalement par les anecdotes recueillies auprès d'Indiens ayant travaillé en Indochine sur quelques hommes d'affaires indiens musulmans de premier plan (J. M. Ismail, Janab T. J. Syed, S. Abdul Karim).]

- Pairaudeau, Natasha : « Other frenchmen : Indian Renoncants in the Colonial Service in Cochinchina », papier présenté à la conférence EuroViet, Saint-Petersbourg (Russie), mai 2002, 20 p.

- Rudner, David : « Banker's Trust and the Culture of Banking among the Nattukotttai Chettiars of Colonial South India », *Modern Asian Studies*, 23, 3, 1989 : 417-458.

- Vinson, Jules : « Les musulmans du sud de l'Inde », *Revue du monde musulman*, avril 1907, vol. II, n° VI : 199-204.

## **La communauté indienne en Indochine.**

par **G. VIDY**

*Bien que nous ayons affaire quotidiennement à l'un des trois mille habitants de l'Inde installés en Indochine, fort peu d'entre nous peuvent se flatter de bien les connaître.*

*L'article, ci-dessous, se propose seulement d'apporter quelques précisions sur la vie de cette colonie étrangère. Il ne comporte que des renseignements fragmentaires.*

*C'est à dessein qu'il n'y est pas traité des Français de l'Inde qui jouissent, comme on le sait, du statut de citoyens français.*

### **Caractères de l'immigration indienne.**

L'immigration indienne en Indochine date de plus d'un demi-siècle; les premiers Indiens arrivés dans ce pays étaient des originaires de nos comptoirs dans l'Inde, venus pour occuper quelques postes dans l'administration française naissante.

C'est peu avant la première guerre mondiale que les Indiens sujets britanniques ont commencé de s'établir dans les centres de Saigon et Hanoi.

Peu à peu ce mouvement d'infiltration s'est intensifié; des textes réglementant l'entrée et le séjour en Indochine de ces étrangers sont intervenus.

Cependant l'immigration indienne n'a jamais été comparable à l'immigration chinoise; elle n'a pas posé les graves problèmes que cette dernière a suscité au Gouvernement indochinois.

La communauté indienne en Indochine est composée de commerçants plus ou moins aisés, la main d'œuvre indienne étant entièrement dirigée sur la Malaisie et l'Afrique du Sud. Cette position sociale spéciale des émigrants indiens en Indochine explique que leur colonie ait prospéré jusqu'à présent sans attirer l'attention des autorités par des activités susceptibles de troubler l'ordre public.

Malgré son importance réduite : (3.000 habitants), la communauté indienne reflète les aspects variés de la société indienne. On y trouve dans ce cadre restreint un certain nombre de types ethniques les plus connus de l'Inde; ces gens ont apporté dans le pays qui leur offrait l'hospitalité, leurs coutumes, leurs mœurs, leur religion. Ce sont ces types ethniques que nous allons étudier.

### **Les Tamils.**

Les Tamils sont les originaires du Sud de l'Inde, ou plus exactement de la province de Madras. Ils constituent la grande majorité de la population indienne en Indochine (2.000).

On peut distinguer parmi les Tamils : les originaires de la côte de Coromandel et les originaires du district de "Ramnad", plus communément appelés à Saigon "Chettiars", ou plus souvent encore Chettys.

Les premiers se livrent à des occupations variées. Ce sont des employés de commerce, de petits commerçants, des laitiers, des restaurateurs, des épiciers; ils sont pour la plupart installés de longue date. Quelques-uns sont mariés avec des vietnamiennes et vivent dans des quartiers excentriques des villes : à Saigon ils ont formé le village des laitiers au Camp des Mares.

Le Tamil de Coromandel est facilement reconnaissable à son teint bronzé qui trahit son origine

dravidiennne. Habillé d'un "chomin" blanc aux larges plis descendant de la ceinture aux pieds et d'une chemise flottante par-dessus, il n'est pas du tout dépaysé en Indochine dont le climat, notamment dans le Sud de l'Inde.

En 1939 une campagne fut menée dans la presse par certains Indiens en vue d'inciter leurs compatriotes à adopter le costume européen pour leurs déplacements en ville; depuis cette époque à Saigon la tenue indienne n'est visible que dans les rues avoisinant le marché et dans les quartiers exclusivement indiens (rue Ohier).

Quant aux femmes tamiles drapées dans un « sari » aux coloris éclatants, les cheveux coiffés en épais chignon piqué de jasmins ou retenu par des peignes d'or sertis de brillants, les oreilles et les narines ornés de bijoux discrets, un point de pâte de santal sur le milieu du front, on les voit parfois en ville faire leurs emplettes ou se rendant au temple.

Les Chettiars sont également de race dravidiennne; banquiers de profession, prêtant à gages et à court terme, ils ont sur la place une réputation d'usuriers; mais pour qui les connaît, s'ils sont soucieux à l'extrême de leurs intérêts, ils sont foncièrement honnêtes en affaires.

On se rappelle l'émotion provoquée dans les milieux indiens en 1936 en pleine période de crise, par l'expulsion de trois Chettiars pour pratiques usuraires; cette mesure fut presque immédiatement rapportée à la suite des démarches du Gouvernement britannique.

Certains experts financiers et maîtres du barreau s'accordent à reconnaître aux Chettiars un sens inné des affaires bancaires et une connaissance assez profonde de la procédure civile par routine.

Chettiars et Tamils sont groupés au sein d'une même association et pratiquent le même culte brahmanique. Trois temples ont été érigés à Saigon, dédiés l'une à la déesse Mariamane et les deux autres au Dieu Soupramanien.

Aucun de ces temples n'est construit sur le modèle des temples du Sud de l'Inde; celui de la rue Ohier, le plus important, n'est qu'un vaste hall avec au centre un sanctuaire accessible aux seuls prêtres brahmes ; l'autel est surmonté d'un « gopuram » (tour) en miniature orné de frises et de figurines. Le Dieu Soupramanien, représentation du fils de Çiva, est célèbre par la lutte qu'il a menée contre les rishis de l'ère « Kaliougam » (ère actuelle), à la puissance desquels il a mis fin ; Mariamane est « Kali » , l'épouse de Çiva, Créateur et Destructeur des mondes.

Des fêtes annuelles ont lieu avec tout le faste oriental ; la plus célèbre est celle en l'honneur de Soupramanien (fête des Chettys) à l'occasion de laquelle un char d'argent est processionné à travers la ville avec accompagnement de l'orchestre indien (flûte naguesourin) et tambour (mredingam).



Photo Atelier.

**Le temple brahmanique de la rue Ohier n'est qu'un vaste hall comportant au centre un sanctuaire : l'autel est surmonté d'un « gopuram » (tour) en miniature orné de frises et de figurines. Dans la cour : des Chettys.**

## **Les Bombays.**

De descendance aryenne, ils viennent de la province du Sind (N.-O. de l'Inde) ou des grandes villes de l'Inde centrale et occidentale : Bombay, Delhi, Bénarès, etc...

Ils se distinguent facilement des Tamils par leur teint clair et leur costume à l'européenne. Avant 1945 les hommes seuls s'expatriaient, mais à présent les femmes « Bombays » sont de jour en jour plus nombreuses à Saigon, où leurs « saris » de couleur claire, qui sied si admirablement à leur teint, jettent une note pittoresque parmi la foule bigarrée de la rue Catinat.

Ces « saris » sont en général de toute beauté. Ils sont faits d'une pièce de tissu de plusieurs mètres. Les femmes hindoues drapent cette étoffe autour d'elles avec beaucoup de grâce. Commençant à la taille, elles finissent en laissant tomber un pan de leur « sari » sur une épaule, cachant leur belle chevelure. Sur l'autre épaule, elles fixent généralement le drapé par un joli bijou qui finit parfaitement la toilette. La plupart des « saris » sont en voile très léger, imprimé ou uni. Les femmes d'une certaine classe possèdent parfois des fortunes dans une pièce splendide tissée de fils d'or ou d'argent. Parée de quelques beaux bijoux, la femme hindoue est alors magnifique.

Ce costume national est extrêmement seyant, il est justement conçu pour parfaire la beauté de ces femmes aux traits fins. Il leur donne beaucoup de grâce et de féminité, et surtout beaucoup de distinction.

Les Bombays sont de religion brahmanique et plus spécialement des adorateurs du Dieu Krishna (avatar de Vishnou).

Ils exercent la profession de marchands de soieries; certains de leurs maisons à Saigon sont des filiales de grandes compagnies ayant des succursales en France : Chottirmall, Nihalchand, etc...

Durant ces dernières années, leur commerce a été particulièrement florissant et les magasins de soieries se sont multipliés.

## **Les Musulmans du Sud de l'Inde.**

Dans l'Inde, les Musulmans sont groupés principalement dans les régions Nord Ouest et Nord-Est qui forment l'actuel Pakistan. Des minorités sont disséminées dans le Deccan ; leur importance numérique décroît à mesure que l'on descend vers le Sud ; l'influence de l'Islam s'arrête aux abords du monde dravidien.

La communauté musulmane en Indochine est presque entièrement composée des membres de ces minorités du Sud de l'Inde.

Originaires du district de Tanjore (province de Madras), ils présentent les mêmes aspects physiques que les Tamils dont ils parlent le dialecte; beaucoup d'entre eux proviennent de notre établissement de Karikal (on particulier ceux de Hanoi).

Commerçants en tissus, marchands de cigarettes, prêteurs d'argent, ils sont établis dans les villes de Hanoi, Hué et Saigon, ainsi que dans la plupart des chefs-lieu de provinces.

Très actifs, doués pour le commerce, ils monopolisent en quelque sorte ces professions et sont réputés pour leur honnêteté et leur courtoisie vis-à-vis de leurs clients.

Ils ont érigé à Saigon, Cholon, Mytho, Travinh, Hué et Hanoi des mosquées du plus pur style musulman. Celle de Saigon, rue Amiral-Dupré, est la plus caractéristique. Elle comporte un patio abritant la pièce d'eau où chaque croyant vient procéder à ses ablutions avant d'entrer dans le temple. Une véranda entoure sur trois côtés l'enceinte intérieure, carrelée de carreaux blancs vernissés, et au fond se dresse une estrade d'où le prêtre lit les versets du Coran. Les fidèles n'entrent qu'après s'être déchaussés; debout ou accroupis en tailleur sur les nattes qui tapissent le sol, ils prient au signal donné par le mufti.

La plus grande fêtes musulmanes le Ramzan (Ramadan) est célébré avec pompe. Les Musulmans du Sud de l'Inde forment au sein de la communauté indienne un groupe particulier et un peu autonome; on retrouve chez eux cette solidarité et cette fraternité qui constituent le fondement même de leur religion.

## Les Musulmans du Nord de l'Inde (Pakistanais).

Ce sont les ressortissants du nouveau dominion du Pakistan; les Pathans, les Panjabis du Pandjab occidental et quelques originaires du Baloutchistan et du Bengale occidental.

De haute taille, de teint clair, la barbe fournie, ils rappellent ces magnifiques soldats de l'armée britannique qui en 1945 assuraient la circulation routière à Saigon.

Expatriés seuls, ayant laissé leur famille chez eux, ils vivent groupés dans certains quartiers de Saigon (rue de Reims, Lagrandière) à une douzaine dans un compartiment.

Ils diffèrent des autres membres de la communauté indienne en ce qu'ils exercent des professions peu lucratives; gardiens de nuit, gardes auxiliaires de la police; peu d'entre eux se livrent au commerce.

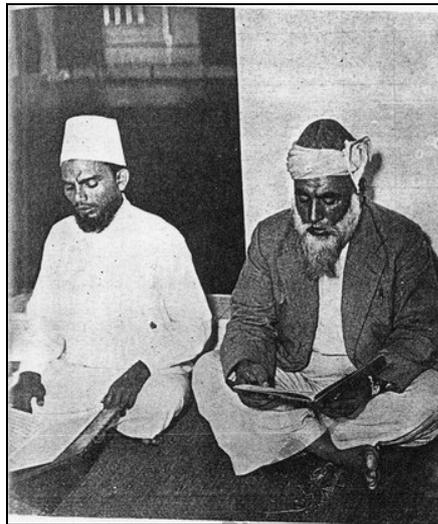


Photo Atelier

Tantôt debout, tantôt en tailleur sur les nattes qui garnissent le sol. Tous les fidèles prient au signal donné par le mufti. Par moments se détache l'incantation lancée à pleine gorge par celui-ci. Ci-dessus à gauche, le mufti des musulmans du sud de l'Inde ; à droite le mufti des musulmans du Nord.

## Organisation des Congrégations indiennes.

Le statut des émigrés indiens en Indochine est fixé par un arrêté de 1944; ce texte les groupe en congrégations d'après leur province d'origine, leur dialecte et leur religion.

Il existe en Cochinchine trois congrégations qui sont celles des Musulmans, des Indiens et des Pathans.

Constitués sur le même modèle que les groupements administratifs régionaux chinois, ces organismes sont dotés de la personnalité civile et sont dirigés par un chef élu par ses membres.

La congrégation est civilement responsable dans la personne de son chef des sommes dues par ses ressortissants à l'administration au titre de l'impôt personnel; à cet effet et en vue de couvrir ses frais généraux, elle peut être autorisée à percevoir certaines taxes.

Depuis la division de l'Inde en deux Etats l'Hindoustan et le Pakistan, cette organisation des congrégations est assez critiquée et jugée comme ne correspondant plus tout à fait à la réalité géographique, puisque certains musulmans sont des ressortissants de l'Hindoustan et que, aussi bien, certains hindous non musulmans sont des Pakistanais.

On a songé à procéder à une refonte des groupements administratifs indiens en se basant non plus sur la confession religieuse des membres, mais sur leur allégeance politique.

L'installation d'un Consulat de l'Inde à Saigon qui a eu pour conséquence de restreindre la juridiction des représentants consulaires britanniques aux seuls Pakistanais, n'a fait que renforcer cette opinion.

Déjà les associations à caractère mutuel (association des Nattukotai Chettiars, des Musulmans, Tamil Sangham) réunissant les différentes catégories d'Indiens ont fusionné pour ne constituer que deux groupements : Indian Central Association, et Association des Pathans.

L'état de choses actuel heurte, on le comprend bien, les susceptibilités des nationaux indiens; cependant le système des congrégations s'est révélé efficace et a donné jusqu'à présent toute satisfaction aussi bien aux autorités administratives qu'aux intéressés eux-mêmes.

\*

\*            \*

Représentants d'une des plus anciennes civilisations, héritiers d'une sagesse séculaire, les Indiens résidant en Indochine ont toujours respecté l'hospitalité offerte et font preuve d'un loyalisme indéfectible.

Le statut dont ils bénéficient, moins privilégié que celui octroyé aux Chinois, leur laisse cependant la faculté de séjourner, de circuler et de commercer librement dans toute l'Indochine. Il n'a rien de comparable aux conditions faites aux Indiens en Afrique du Sud, en Birmanie et même à Ceylan, où des restrictions sévères et des vexations de toutes leur sont imposés.

Soucieux de sauvegarder ces privilèges, ils se tiennent à l'écart de toute activité politique, observant dans le conflit actuel au Vietnam une stricte neutralité.

Ils constituent en Indochine un élément de prospérité et de calme, susceptible, en outre, de contribuer efficacement à l'établissement de relations amicales entre ce pays et les deux nouveaux dominions en Asie.